

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**



Compte rendu affiché le **01 AVR. 2021**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 23 mars 2021  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_018

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

OPÉRATION DE  
LOGEMENT SOCIAL PAR  
3F IMMOBILIERE RHONE-  
ALPES 32-34 AVENUE  
MARC SANGNIER -  
PARTICIPATION  
FINANCIÈRE DE LA VILLE

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY  
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme BILLA (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **01 AVR. 2021**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20210329-D 2021\_018-DE**

Rapport de : Côme TOLLET

3F avec sa filiale IMMOBILIERE RHONE-ALPES est l'un des opérateurs majeurs en matière de logement social, au niveau national. Son patrimoine locatif sur la région Auvergne Rhône Alpes est constitué d'environ 19 250 logements.

A Caluire et Cuire, 3F - IMMOBILIERE RHONE-ALPES, dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 261 logements notamment dans les quartiers du centre ville, de Montessuy, du Vernay, et de Vassieux. Il y a quelques mois, 21 autres logements sociaux, en cours de construction, ont été acquis au 101 à 105 route de Strasbourg.

Le bailleur s'est porté acquéreur, par Vente en l'État Futur d'Achèvement, de 10 logements dans un immeuble à construire par OGIC au 32-34 avenue Marc Sangnier. La répartition prévue est de 3 P.L.U.S. et 4 P.L.A.i., et 3 P.L.S.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 17 232 €, soit 7 434 € au titre des P.L.U.S. et 9 798, € pour les P.L.A.i.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m<sup>2</sup> de surface utile totale.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES au 32-34 avenue Marc Sangnier, comprenant 3 P.L.U.S. et 4 P.L.A.i.,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- DE DIRE que la dépense de 17 232 € sera imputée sur le compte fonction 72 – nature 204182 – AP06

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

01 AVR. 2021



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.